

COMPTABLE PAIE H/F

Direction Administrative et Financière (DAF)

CDI, à pourvoir au plus tôt

Etablissement public national situé dans le Parc de la Villette, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un grand complexe dédié à la diffusion, à l'éducation et à la transmission musicale qui comprend trois salles de concert, le Musée de la musique, l'Orchestre de Paris, des salles d'exposition temporaire, un ensemble d'espaces pédagogiques et documentaires et des salles de répétition pour les orchestres et les musiciens. L'établissement présente chaque saison environ 500 concerts, trois expositions temporaires et un grand nombre d'activités éducatives. Il accueille quatre orchestres en résidence et administre les orchestres de jeunes Démos sur tout le territoire. Sa mission vise à renouveler et à élargir le public musical en favorisant l'égal accès de tous, adultes, jeunes et familles, aux différentes formes de musique. Depuis septembre 2021, il accueille également un nouvel espace permanent, la Philharmonie des enfants, dédié à l'éveil artistique des enfants de 4 à 10 ans.

En tant qu'établissement public, l'ensemble des dépenses et des recettes est soumis au contrôle d'un Agent Comptable.

MISSIONS

Placé.e sous l'autorité de la Directrice Administrative et Financière et sous la responsabilité de la Responsable du service paie, le/la Comptable paie intervient en soutien auprès des six comptables paie pour assurer l'établissement des paies de l'ensemble des salariés de l'établissement tout en veillant au respect des procédures et de l'échéancier arrêté.

Il/elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe constituée et a pour missions :

Pour la gestion de la paie :

- collecte, analyse et traitement des données relatives à tous les salariés de l'établissement (CDI, CDD/CDDU, Intermittents du spectacle, etc..) pour calculer la rémunération et établir les bulletins de paie,
- à l'aide du logiciel de paie (Talentia) : saisie/intégration des données, calcul et édition des bulletins de paie dans le respect de la réglementation et des délais en vigueur,
- préparation des virements ;
- production des documents de fin de contrats (AER, AEM et Certificats Emploi Congés spectacles),

Pour la gestion des charges sociales :

- à l'aide des différents documents (livres de paie, journaux de cotisations, requêtes) : contrôle de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, pour la validation des résultats de la Déclaration Sociale Nominative mensuelle.
- les relations avec les organismes sociaux.

Pour la prise en charge comptable :

- A l'aide du logiciel comptable (SIREPA), saisie des acomptes et/ou avances sur salaire, saisie des demandes de paiement des charges sociales.
- contrôle exhaustif OD paie avant intégration dans le système comptable.
- lancement de l'interface paies-écritures budgétaires et comptables.

PROFIL RECHERCHE**Formation et expérience :**

- Formation comptable et/ou gestion : minimum BTS Comptabilité gestion ou équivalent
- Expérience de 3 ans minimum en gestion de la paie
- Maîtrise des paies des Intermittents du spectacle (artistes et techniciens) serait appréciée
- Une expérience des logiciels Talentia et Sirepa serait un plus.

Qualités requises :

- Rigueur
- Discrétion
- Implication
- Dynamisme et curiosité

Pour postuler, cliquez [ICI](#).

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris a obtenu les doubles labels « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité ». A ce titre, elle met en place une politique de prévention des discriminations dès la phase de recrutement. Elle vise également à promouvoir la diversité en élargissant le réseau de diffusion de ses offres d'emploi et de stage.